



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

Sommaire

Pages 2 à 12
Commission Statuts et Règlements

Pages 13 à 21
Commission Départementale du Calendrier et Organisation des Compétitions

Pages 22 à 32
Commission Organisation des Coupes Départementales

Pages 33 à 44
Commission Départementale Football d'Animation

Pages 45 à 50
Commission Départementale Futsal

Page 51
Commission des Terrains & Installations Sportives

Page 52
Commission désignation des Délégués

Pages 53 & 54
Informations statutaires relatives à l'élection du Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Football

Page 55
Déclaration de candidature individuelle



En raison des problèmes rencontrés actuellement par la population pour s'approvisionner en carburants avec toutes les difficultés que cela engendre, en raison des nombreux mails reçus des Clubs, et des décisions similaires prises par de nombreuses instances, le District du Val-d'Oise de Football a décidé de reporter toutes les rencontres officielles départementales concernant le week-end des 14 – 15 – 16 & 17 Octobre 2022.



Assemblée Générale Ordinaire et Élective du DVOF

Vendredi 18 novembre 2022
à Baillet en France

Toutes les questions ou propositions présentées par les clubs, pour être portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, doivent être adressées par courrier officiel ou lettre recommandée au secrétariat du DVOF, dûment signées par le Président de l'Association, avant le 18/10/2022



Le DVOF se met au courant !



INFOS LICENCES

Privilégiez-la-dématérialisation !

N° 613 Édition du 14 octobre 2022





STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2022

Présents : MM. FAUGERON – LETELLIER - ANTUNES - BAILLIEZ

Excusé : M. ANDRIEU

Assiste : M. BADIANE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

DEMANDE D'ÉVOCACTION

REPRISE DU DOSSIER ST BRICE FC

Match n°24615784 du 18/09/2022 SENIOR D1 MARLY LA VILLE ES1 / ST BRICE FC 2

Le club de **MARLY LA VILLE ES1** ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **M. GILLES Timothy licence 2543996653** du club de **MARLY LA VILLE ES1** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 13/06/2022.

Considérant que le 18/09/2022 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La commission donne match perdu par pénalité au club de **MARLY LA VILLE ES1** pour l'inscription et la participation du joueur **M GILLES Timothy licence 2543996653** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ST BRICE FC**.

AMENDE : 100€ (MARLY LA VILLE ES1) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : ST BRICE FC : 43,50 €

DEBIT : MARLY LA VILLE ES1 : 53,50 €

MARLY LA VILLE ES 1 : 0 BUT : - 1 POINT

ST BRICE FC : 2 BUTS 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **M GILLES Timothy licence 2543996653** date d'effet le 17/10/2022.

M.FAUGERON Jean Luc n'a pas participé à la décision de la commission.



AAS SARCELLES

Match n°24685108 du 02/10/2022 U18 D1 AAS SARCELLES / FCM GARGES

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AAS SARCELLES (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **AAS SARCELLES** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de FCM **GARGES** sur l'inscription et la participation du joueur **MAALOUL AHMED Yassine licence 2548131408** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **MAALOUL AHMED Yassine licence 2548131408** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 13/06/2022

[Réponse impérative avant le 17/10/2022 avant 12h00](#)

ARNOUVILLE FAS

Match n°24660900 du 18/09/2022 SENIORS D4 POULE A ES HERBLAY1 / ARNOUVILLE F.AS2

La Commission met le dossier en délibéré.

AAS SARCELLES

Match n°246855105 du 18/10/2022 U18 D1 FC ECOUEN / AAS SARCELLES

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AAS SARCELLES (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **AAS SARCELLES** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de FC **ECOUEN** sur l'inscription et la participation du joueur **MADJOUB Yassine licence 2546353507** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **MADJOUB Yassine licence 2546353507** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 13/06/2022

[Réponse impérative avant le 17/10/2022 avant 12h00](#)

ADAMOIS OL

Match n°24685103 du 18/10/2022 U18 D1 FCM GARGES / ADAMOIS OL 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ADAMOIS OL 1 (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **ADAMOIS OL 1** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de FCM **GARGES** sur l'inscription et la participation du joueur **MAALOUL AHMED Yassine licence 2548131408** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **MAALOUL AHMED Yassine licence 2548131408** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 13/06/2022

[Réponse impérative avant le 17/10/2022 avant 12h00](#)



MENUCOURT AS

Match n°24685505 du 18/09/2022 U18 D3 POULE A AS MENUCOURT /ES HERBLAY

La Commission met le dossier en délibéré.

ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

Match n°25061832 du 25/09/2022 COUPE DU COMITE U16 ES HERBLAY / ENT MERY MERIEL BESSANCOURT

La Commission met le dossier en délibéré.

RÉCLAMATION

ES ST PRIX

Match n°24674323 du 02/10/2022 ANCIENS D4 POULE B ES ST PRIX / UF FOSSES

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ES ST PRIX (Réclamation)

Suite à la réclamation du club de **ES ST PRIX** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **UF FOSSES** sur l'inscription et la participation du joueur **KONATE Oumar Yassine licence 2388051278** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **KONATE Oumar Yassine licence 2388051278** qui a participé au match cité ci-dessus, a participé au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

Match de référence : CVO ANCIENS du 25/09/2022 TILLAY ESM 11 /FOSSES UF 11

[Réponse impérative avant le 17/10/2022 avant 12h00](#)

THILLAY ESM

Match n°24679228 du 02/10/2022 SENIORS D4 POULE C THILLAY ESM 2 /ÉCLAIR DE PUISEUX AS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY ESM (Réclamation)

À la suite de la réclamation du THILLAY ESM la commission demande au secrétariat de convoquer pour [le 07 novembre 2022 à 18h00](#), les personnes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF BADROUDINE Issa Moeva

Pour le club THILLAY ESM

- Arbitre assistant MARTINS ESTEVES Filipe : licence 2546911991
- Délégué BAAR Abdelaziz : licence 2543724834
- Capitaine NDEBI Cédric : licence 2318061760

Pour le club ÉCLAIR DE PUISEUX AS

- Arbitre assistant PEZIERE Pascal licence 2545050136
- Délégué AUBERT Christophe licence 2320889232
- Capitaine BURKHART Corentin licence 2543961375
- Le joueur qui a participé avec le numéro 8
- Le joueur VELIN Olivier licence 2730132139

Motif : Suspicion de fraude



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème}
NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)

CHAMPIONNAT

U 14 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 08 OCTOBRE 2022

St Ouen L'Aumône As 2	Adamois OI 1	St Ouen L'Aumône As 2 responsable
-----------------------	--------------	-----------------------------------

St Ouen L'Aumône As 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Montmorency Fc 1	Bezons Uso 2	Les deux clubs responsables
------------------	--------------	-----------------------------

Montmorency Fc 1 : AVERTISSEMENT

Bezons Uso 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Gonesse Rc 2	Montmagny Fc 1	Gonesse Rc 2 responsable
--------------	----------------	--------------------------

Gonesse Rc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Académie Fc Ermont 2	Thillay Esm 1	Les deux clubs responsables
----------------------	---------------	-----------------------------

Académie Fc Ermont 2 : AVERTISSEMENT

Thillay Esm 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U 14 D4 / Phase Unique / Poule D

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Eaubonne Csm 1	Cormeillais Acs 3	Combo Futsal 2 responsable
----------------	-------------------	----------------------------

Eaubonne Csm 1 : **AVERTISSEMENT**
 Cormeillais Acs 3 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

criterium Avenir U12 Série 2 / Phase 1 / Poule B

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Cosmo Taverny 2	St Ouen L'Aumone As 2	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------------	-----------------------------

Cosmo Taverny 2 : **AVERTISSEMENT**
 St Ouen L'Aumone As 2 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

criterium U13 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Attainville Futsal C 1	As Futsal Argenteuil 1	Les deux clubs responsables
------------------------	------------------------	-----------------------------

Attainville Futsal C 1 : **AVERTISSEMENT**
 As Futsal Argenteuil 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium U13 Féminin A 8 / Phase 1 / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Montmagny Fc 1	Cosmo Taverny 2	Les deux clubs responsables
----------------	-----------------	-----------------------------

Montmagny Fc 1 : **AVERTISSEMENT**
 Cosmo Taverny 2 : **AVERTISSEMENT**

criterium U11 Féminin A 8 / Phase 1 / Poule C

Journée du 08 OCTOBRE 2022

St Brice F.C. 1	Cosmo Taverny 1	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------	-----------------------------

St Brice F.C. 1 : **AVERTISSEMENT**
 Cosmo Taverny 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U10-U11 (Série 1) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Vallée Du Sausser Es 1	Presles Us1 1	Les deux clubs responsables
------------------------	---------------	-----------------------------

Vallée Du Sausser Es 1 : **AVERTISSEMENT**
 Presles Us1 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Survilliers Avenir 1	Cergy Pontoise Fc 7	Les deux clubs responsables
----------------------	---------------------	-----------------------------

Survilliers Avenir 1 : **AVERTISSEMENT**
 Cergy Pontoise Fc 7 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule C

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Thillay Esm 1	Vémars St Witz Fc 1	Vémars St Witz Fc 1 responsable
---------------	---------------------	---------------------------------

Vémars St Witz Fc 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Deuil Enghien Fc 7	E.S. Herblay 6	Les deux clubs responsables
--------------------	----------------	-----------------------------

Deuil Enghien Fc 7 : **AVERTISSEMENT**
 E.S. Herblay 6 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule D

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Thillay Esm 2	Vémars St Witz Fc 2	Vémars St Witz Fc 2 responsable
---------------	---------------------	---------------------------------

Vémars St Witz Fc 2 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule E

Journée du 08 OCTOBRE 2022

E.S. Herblay 1	Ermont As 3	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

E.S. Herblay 1 : **AVERTISSEMENT**
Ermont As 3 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule F

Journée du 08 OCTOBRE 2022

E.S. Herblay 2	Ermont As 4	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

E.S. Herblay 2 : **AVERTISSEMENT**
Ermont As 4 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule H

Journée du 08 OCTOBRE 2022

E.S. Herblay 4	Ermont As 6	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

E.S. Herblay 4 : **AVERTISSEMENT**
Ermont As 6 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule I

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Académie Football CI 1	Goussainville Fc 5	Les deux clubs responsables
------------------------	--------------------	-----------------------------

Académie Football CI 1 : **AVERTISSEMENT**
Goussainville Fc 5 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Deuil Enghien Fc 6	E.S. Herblay 5	Les deux clubs responsables
--------------------	----------------	-----------------------------

Deuil Enghien Fc 6 : **AVERTISSEMENT**

E.S. Herblay 5 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Domont Fc 2	Bezons Uso 6	Les deux clubs responsables
-------------	--------------	-----------------------------

Domont Fc 2 : **AVERTISSEMENT**

Bezons Uso 6 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule C

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Belloy St Martin Asc 1	Survilliers Avenir 1	Survilliers Avenir 1 responsable
------------------------	----------------------	----------------------------------

Survilliers Avenir 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Montsoult Baillet Us 1	Thillay Esm 1	Les deux clubs responsables
------------------------	---------------	-----------------------------

Montsoult Baillet Us 1 : **AVERTISSEMENT**

Thillay Esm 1 : **AVERTISSEMENT**

U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule D

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Montsoult Baillet Us 2	Thillay Esm 2	Les deux clubs responsables
------------------------	---------------	-----------------------------

Montsoult Baillet Us 2 : **AVERTISSEMENT**

Thillay Esm 2 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Belloy St Martin Asc 2	Survilliers Avenir 2	Survilliers Avenir 2 responsable
------------------------	----------------------	----------------------------------

Survilliers Avenir 2 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Eaubonne Csm 1	Cergy Pontoise Fc 5	Les deux clubs responsables
----------------	---------------------	-----------------------------

Eaubonne Csm 1 : AVERTISSEMENT
Cergy Pontoise Fc 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Bezons Uso 2	Ermont A.S. 5	Les deux clubs responsables
--------------	---------------	-----------------------------

Bezons Uso 2 : AVERTISSEMENT
Ermont A.S. 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule C

Journée du 08 OCTOBRE 2022

St Brice F.C. 5	Argenteuil Rc 4	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------	-----------------------------

St Brice F.C. 5 AVERTISSEMENT
Argenteuil Rc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule E

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Villiers Le Bel Fc 1	Entente Ssg 3	Les deux clubs responsables
----------------------	---------------	-----------------------------

Villiers Le Bel Fc 1 : AVERTISSEMENT
Entente Ssg 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule F

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Villiers Le Bel Fc 2	Entente Ssg 4	Les deux clubs responsables
----------------------	---------------	-----------------------------

Villiers Le Bel Fc 2 : AVERTISSEMENT

Entente Ssg 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterion Futsal U15 / Phase 1 / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Sportifs De Garges 1	As Futsal Argenteuil 1	As Futsal Argenteuil 1 responsable
----------------------	------------------------	------------------------------------

As Futsal Argenteuil 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Sarcelles Aas 3	Deuil Enghien Fc 1	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------------	-----------------------------

Sarcelles Aas 3 : AVERTISSEMENT

Deuil Enghien Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Menucourt As 2	Domont Fc 1	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

Menucourt As 2 : AVERTISSEMENT

Domont Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

C.D.M. D2 / Phase Unique / Poule U

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Vaureal Fcm 5	Magny Vexin Fc 5	Les deux clubs responsables
---------------	------------------	-----------------------------

Vaureal Fcm 5 : AVERTISSEMENT

Magny Vexin Fc 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Anciens D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Garges Fcm 12	Académie Football CI 11	Les deux clubs responsables
---------------	-------------------------	-----------------------------

Garges Fcm 12 : AVERTISSEMENT
Académie Football CI 11 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Sarcelles Aas 3	Entente Ssg 3	Les deux clubs responsables
-----------------	---------------	-----------------------------

Sarcelles Aas 3 : AVERTISSEMENT
Entente Ssg 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 09 OCTOBRE 2022

E.S. Herblay 1	St Brice Fc 4	St Brice Fc 4 responsable
----------------	---------------	---------------------------

St Brice Fc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule E

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Eaubonne Csm 1	Gafepb 1	Les deux clubs responsables
----------------	----------	-----------------------------

Eaubonne Csm 1 : AVERTISSEMENT
Gafepb 1 : AMENDE 100€

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterion Futsal U15 / Phase 1 / Poule B

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Garges Djibson 2	Marcouville City Cp 2	Les deux clubs responsables
------------------	-----------------------	-----------------------------

Garges Djibson 2 : AVERTISSEMENT
Marcouville City Cp 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 11 OCTOBRE 2022

Présents : Mme Sylvestre
MM. Pézière – Sénécal – El Fakri - Cokgul – Traon

Assiste : M. Podan-Mavounzy

Excusé : M. N'Diaye

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs

REPORT DE LA JOURNÉE 2 DU 17/09/2022 SENIORS FÉMININES AU 19/11/2022

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



ENGAGEMENTS

Tous les courriels reçus concernant les engagements ont été examinés et acceptés par la Commission (à l'exception des courriels qui ont fait l'objet d'une réponse détaillée ci-dessous)

REMERCIEMENTS ARBITRES

- KOSE Samet
- CEIA Maxime

COURRIERS CLUBS

MARCOUVILLE CITY

Courriel du 08/10/2022

La Commission Organisation des Compétitions vous demande l'adresse exacte où se dérouleront pour toute la saison 2022/2023 vos rencontres à domicile Seniors D4 Poule B : Réponse impérative **pour le 14/10/2022 12H.**

SAINT LEU FC

Courriel du 10/10/2022

La COC ne peut satisfaire votre demande car elle ne peut intégrer une équipe supplémentaire à la place d'une équipe ayant déclaré forfait général. Ceci aurait pu se faire seulement si' il y avait des exempts dans le groupe

ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

Courriel du 06/10/2022

Championnats : U16 et U18

Nous ne pouvons satisfaire à toutes les demandes d'alternance des clubs. Nous vous invitons à contacter vos adversaires par le biais de FootClubs pour d'éventuelles inversions de rencontre

ARGENTEUIL RC

Courriel du 11/10/2022

Il y a une erreur dans notre lecture des matches à venir, le seul match qui est programmé est : ARGENTEUIL RC 2 / VIARMES OL Match n°24616645 du 23/10/2022

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Courriel du 09/10/2022

Seniors D2 Poule A

Pour la saison 2022-2023, toutes les rencontres se dérouleront à 16H30 (sauf les 2 derniers matches de la saison, art. 10.3 du RS du DVOF)

CHAMPAGNESFC 95

Courriel du 06/10/2022

Le match n°24674314 du 16/10/2022 CHAMPAGNE SFC 95 / PUISEUX LOUVRES 95 13 est maintenu le 16/10/2022

DOMONT FC

Courriel du 11/10/2022

La COC ne peut réintégrer votre équipe U14 pour les raisons suivantes :

- Le 24/09/2022 DOMONT FC / FRETTOISE 1er forfait de DOMONT
- Le 01/10/2022 FOSSES UF 2 / DOMONT FC 2ème forfait de DOMONT
- Le 08/10/2022 ECOUEN BOUFFEMONT 3 / DOMONT FC match non joué 3ème forfait de DOMONT
- Mail du vendredi 07/10/2022 à 17H18 nous informant du forfait général de votre équipe U14. La COC ayant entériné cette information, nous ne pouvons revenir sur cette décision (art. 23.4 et 23.5 du RS du DVOF)

**GONESSE RC**

Courriel du 11/10/2022

Le match programmé le 29/10/2022 est GONESSE RC 1 / ENT. HERBLAY SAINT LEU 1

JOUY LE MOUTIER FC

Demande hors délai

NEUVILLE SUR OISE AS

Les dates de match ont été changées

ECOUEN FC

Les 2 horaires mentionnés ont été changés

DATES - TERRAINS - HEURES**COSMO TAVERNY**

Courriel du 11/10/2022

U18 D2 Poule B

Match n°24685377 du 16/10/2022

COSMO TAVERNY 1 / ECOUEN FC 1

Nouvel horaire : 15H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

COSMO TAVERNY

Courriel du 11/10/2022

U14 D4 Poule B

Match n°24696297 du 15/10/2022

COSMO TAVERNY 3 / CERGY PONTOISE FC 4

Nouvelle installation : Stade Jean Bouin 2

Nouvel horaire : 14H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

COSMO TAVERNY

Courriel du 11/10/2022

Seniors Féminines D1

Match n°24699954 du 15/10/2022

COSMO TAVERNY 2 / CERGY PONTOISE FC 1

Nouvel horaire: 17H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

BELLOY SAINT MARTIN ASC

Courriel du 11/10/2022

Seniors Féminines D1

Match n°24700032 du 03/06/2023

BELLOY SAINT MARTIN ASC 1 / GONESSE RC 1

Nouvel horaire : 17H30

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**PERSAN US 03**

Courriel du 10/10/2022

U14 D4 Poule B

Match n°24696299 du 15/10/2022

PERSAN US 3 / GARGES FCM 2

Nouvel horaire : 13H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DATES - TERRAINS - HEURES (Via FOOTCLUBS)**ECOUEEN FC****U16 D3 Poule A**

Courriel du 07/10/2022

Match n°24689535 du 30/10/2022

FRANCONVILLE FC 2 / ENT. ECOUEEN BOUFFEMONT 2

Nouvelle date : 20/11/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ**U14 D4 Poule A**

Match n° 24696201 du 08/10/2022

GOUSSAINVILLE FC 3 / VEXIN AS 1

FC GOUSSAINVILLE FC 3 -1pt

0but

VEXIN AS 1

3pts

6buts

Match perdu par pénalité à l'équipe du FC GOUSSAINVILLE**CONFIRMATION DE RÉSULTAT****U16 D3 Poule B**

Match n° 2468966 du 09/10/2022

ENT. MARLY FONTENAY 2 / ROISSY US 2

ENT. MARLY FONTENAY 2

0pt 1but

ROISSY US 2

3pts 6buts

MATCHES À JOUER**23/10/2022****U18 D3 Poule B**

Match n° 24685778

MONTMORENCY FC 1 / ENT. CHAMPAGNE BEAUMONT 1

U16 D3 Poule C

Match n° 24688797

MONTMORENCY FC 2 / NEUVILLE AS 1

**Seniors D2 Poule A**

Match n° 24616645

ARGENTEUIL RC 2 / VIARMES OL 1

Anciens D3 Poule A

Match n° 24673386

FONTENAY FC 11 / VALLEE SAUSSERON Es 11

30/10/2022**SENIORS D4 Poule A**

Match n° 24660896

DOMONT FC 2 / MONTMORENCY FC 2

SENIORS D2 Poule A

Match n° 24616631

BEZONS USO 1 / GONESSE RC 1

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 24673504

SURVILLIERS AVENIR 11 / JOUY LE MOUTIER FC 11

06/11/2022**U18 D2 Poule B**

Match n° 24685360

DEUIL ENGHIEU FC 1 / ECOUEN FC 2

U18 D2 Poule B

Match n° 24685361

OSNY FC 1 / ARNOUVILLE FAS 1

U18 D2 Poule B

Match n° 24685361

SOISY AND MARG 2 / COSMO TAVERNY 1

U16 D2 Poule B

Match n° 24689374

SAINT BRICE FC 2 / ASSO A 3

11/11/2022**U16 D3 Poule B**

Match n° 24689664

ERMONT AS 2 / VAUREAL FCM 2

29/11/2022**Seniors Féminines D1**

Match n° 24699892

CERGY PONTOISE FC 1 / GONESSE RC 1

**PREMIER APPEL de FEUILLE DE MATCH****Seniors D4 Poule A**

Match n°2460909 du 02/10/2022
DOMONT FC 2 / BRUYERES BERNES USM 1

+45 ans Poule C

Match n°25039126 du 18/09/2022
CORMEILLAIS ACS 15 / ENT. COURDIMANCHE MENUUCOURT 15

+55 ans Poule A

Match n°24682303 du 18/09/2022
SAINT LEU 95 FC 25 / GROSLAY Fc 25

U18 D2 Poule A

Match n°24685242 du 02/10/2022
GONESSE RC 1 / ARGENTEUIL FC 2

U18 D3 Poule B

Match n°24685770 du 02/10/2022
MONTSOULT BAILLET US 1 / VAUREAL FCM 2

U16 D3 Poule D

Match n°24689915 du 18/09/2022
COSMO TAVERNY 2 / GONESSE RC 2

U16 D3 Poule E

Match n° 24690044 du 18/09/2022
ENT. PARMAIN SAUSSERON 1 / CORMEILLAIS ACS 3

U14 D2 Poule B

Match n°24692863 du 01/10/2022
ADAMOIS OL 1 / DEUIL ENGHEN FC 1

Seniors Féminines D1

Match n°24699874 du 10/09/2022
ENT. BEAUMONT MOURS / MONTMORENCY 1

PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE**+45 ans Poule C**

Match n°25039130 du 02/10/2022
MAGNY EN VEXIN FC 15 / SAM 16

Amende SAM 16 31€

DEUXIÈME FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE**U18 D3 Poule B**

Match n°24685756 du 09/10/2022
VEXIN AS 1 / VAUREAL FCM 2

VEXIN AS 1	0 but	-1 pt
VAUREAL FCM 2	5 buts	3 pts



Seniors D4 Poule A

Match n° 24660894 du 09/10/2022
ENT. BEAUMONT MOURS 1 / ENT. MMB 2

ENT. BEAUMONT MOURS 1	0 but	-1 pt
ENT. MMB 2	5 buts	3 pts

DEUXIÈME FORFAIT AVEC AMENDE

Seniors D3 Poule A

Match n° 24617358 du 09/10/2022
MENCOURT AS 2 / DOMONT FC 1

Amende DOMONT FC 1 37.50€

DOMONT FC 1	0 but	-1 pt
MENCOURT AS 2	5 buts	3 pts

TROISIÈME FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

Seniors D1

Match n° 24615773 du 09/10/2022
CHAMPAGNE FC 1 / HERBLAY FC 1

HERBLAY FC 1	0 but	-1 pt
CHAMPAGNE FC 1	5 buts	3 pts

Seniors D2 Poule B

Match n°24616761 du 09/10/2022
FC HERBLAY 2 / COSMO TAVERNY 2

HERBLAY FC 1	0 but	-1 pt
COSMO TAVERNY 2	5 buts	3 pts

Seniors D4 Poule B

Match n° 24661027 du 09/10/2022
ENT. BEAUMONT MOURS 2 / AS VEXIN 1

ENT. BEAUMONT MOURS 2	0 but	-1 pt
VEXIN AS 1	5 buts	3 pts

U18 D1

Match n° 24685095 du 09/10/2022
HERBLAY FC 1 / FRANCONVILLE FC 1

HERBLAY FC 1	0 but	-1 pt
FRANCONVILLE FC 1	5 buts	3 pts



U16 D2 Poule A

Match n° 24689244 du 09/10/2022
MONTMORENCY FC 1 / HERBLAY FC 1

HERBLAY FC 1	0 but	-1 pt
MONTMORENCY FC 1	5 buts	3 pts

U14 D2 Poule A

Match n° 24692775 du 09/10/2022
ROISSY US 1 / HERBLAY FC 1

HERBLAY FC 1	0 but	-1 pt
ROISSY US 1	5 buts	3 pts

TROISIÈME FORFAIT AVEC AMENDE

Seniors Féminines D1

Match n° 24699902 du 08/10/2022
ENT. ESSG/ SAM / COSMO TAVERNY 2
Amende ENT. SESSG / SAM 41.50€

ENT. ESSG / SAM	0 but	-1 pt
COSMO TAVERNY 2	0 but	-1 pt

U14 D4 Poule D

Match n° 25075811 du 08/10/2022
ECOUEN BOUFFEMONT 3 / DOMONT FC 1
Amende DOMONT FC 1 33.50€

DOMONT FC 1	0 but	-1 pt
ECOUEN BOUFFEMONT 3	5 buts	3 pts

FORFAIT GÉNÉRAL

EZANVILLE ECOUEN US

U14 D4 Poule A
Amende : 57€

GOUSSAINVILLE FC

U16 D3 Poule E
Amende : 57€

ENT. BEAUMONT MOURS 2

Seniors D4 Poule B
Amende : 57€

ENT. ESSG / SOISY ANDILLY MARGENCT

Seniors Féminines D1
Amende : 72€



BRUYÈRES BERNES USM

U16 D2 Poule B

Amende : 57€

HERBLAY SUR SEINE FC

U16 D2 Poule B

Amende : 57€

HERBLAY SUR SEINE FC

U14 D2 Poule A

Amende: 57€

HERBLAY SUR SEINE FC

U18 D1

Amende : 57€

HERBLAY SUR SEINE FC

Seniors D1

Amende : 72€

HERBLAY SUR SEINE FC

Seniors D2

Amende : 72€

DOMONT FC

U14 D4 Poule D

Amende : 57€

Secrétaire de Séance

Mr Sénécal

Président de Séance

Mme Sylvestre

**COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES**

RÉUNION DU 11 OCTOBRE 2022

Présents : Mme Cyprien
MM. Maillet - Lacour

Excusés : MM. Moukrim - N'Diaye - Lalotte

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION**APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F**

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
-
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS 1 CHALLENGE COUTELIER

2^{ème} TOUR du 16 OCTOBRE 2022 À 14H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	FONTENAY FC 1	ERAGNY FC 1
2	SOISY ANDILLY MARGENCY 1	CORMEILLAIS ACS 1
3	MENUCOURT AS 1	MONTMORENCY FC 1
4	ARNOUVILLE F AS 1	EAUBONNE CSM 1
5	PUISEUX LOUVRES 95 1	MONTSOULT BAILLET US 1
6	VIARMES ASNIERES OL 1	MARCOUVILLE CITY CP 1
7	BEZONS USO 1	COURDIMANCHE AS 1
8	ES HERBLAY	ST PRIX ES 1
9	PONTOISIENNE JS 1	PIERRELAYE FC 1
10	DEUIL ENGHIEU FC 1	VAUREAL FCM 1
11	BEAUCHAMP AS 1	NEUVILLE S/OISE AS 1
12	CHARS AS 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
13	FRETTOISE ES 1	AUVERS ENNERY FC 1
EXEMPT : ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT		

MENUCOURT AS

Footclubs du 06/10/2022

MENUCOURT AS 1 / MONTMORENCY FC 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 15H30.

Accord des deux clubs

Accord de la commission.

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Footclubs du 10/10/2022

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1 / CORMEILLAIS ACS 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE ALBERT SCHWEITZER 1 à SOISY SOUS MONTMORENCY

Prévenir vos adversaires.



COUPE DU COMITÉ – SENIORS 2 CHALLENGE JEAN LESTRUHAUT

CADRAGE du 16 OCTOBRE 2022 À 14H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	VILLIERS LE BEL FC 3	MONTMORENCY FC 2
2	COSMO TAVERNY 2	ERAGNY FC 2
3	BEZONS USO 2	AUVERS ENNERY FC 2
4	PERSAN US 03 3	ARGENTEUIL FC 2
5	FRANCONVILLE FC 2	JOUY LE MOUTIER FC 2
6	ARGENTEUIL RC 2	ENT SANNOIS ST GRATIEN 2
7	ERMONT AS 2	ADAMOIS OL 2
8	PERSAN US 03 2	ENT SANNOIS ST GRATIEN 3
9	GONESSE RC 2	FONTENAY FC 2
10	ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 2	CORMEILLAIS ACS 2
12	MENUCOURT AS 2	ST OUEN L'AUMÔNE AS 3
13	ST LEU 95 FC 3	GROSLAY FC 2
14	MARLY LA VILLE ES 2	GOUSSAINVILLE FC 2

Suite à l'application du règlement Article 4.2, les matchs en rouges ci-dessus ont été inversé.

MONTMORENCY FC

Mail du 10/10/2022

Pris note de votre courrier concernant un arrêté de la municipalité stipulant que vos installations ne seront pas à votre disposition à la date de votre match de Coupe du 16/10/2022, par conséquent votre match se voit inverser et se jouera sur les installations du club adversaire VILLIERS LE BEL FC.

MONTMORENCY FC 2 / VILLIERS LE BEL FC 3

INVERSION DE MATCH :

Cette rencontre se jouera sur les installations de VILLIERS LE BEL FC

Prévenir vos adversaires.

ST OUEN L'AUMÔNE AS

Mail du 10/10/2022

MENUCOURT AS 2 / ST OUEN L'AUMÔNE AS 3

INVERSION DE MATCH :

Cette rencontre se jouera au PARC DES SPORTS ET LOISIRS N°1 à ST OUEN L'AUMÔNE.

Accord des deux clubs

Accord de la commission.

ST LEU 95 FC

Mail du 10/10/2022

ST LEU 95 FC 3 / GROSLAY FC 2

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE DES ANDRESYS 2 à ST LEU LA FORÊT.

Prévenir vos adversaires.

RC ARGENTEUIL

Footclubs du 10/10/2022

ARGENTEUIL RC 2 / ENT SSG 2

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 16H00.

Accord des deux clubs

Accord de la commission.



COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL ANCIENS

2^{ème} TOUR DU 16 OCTOBRE 2022 À 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	CHAMPAGNE SFC 95 11	USC ST GRATIEN 11
2	CHAUMONTEL LUZARCHES US 11	MONTMORENCY FC 11
3	THILLAY ESM 11	GARGES FCM 11
4	ROISSY EN FRANCE US 11	EAUBONNE CSM 11
5	ENT BEAUMONT PERSAN 11	BEAUCHAMP AS 11
6	BOUFFEMONT ACF 11	DOMONT FC 11
7	ARGENTEUIL FC 11	PORTUGAIS PERSAN ASC 11
8	FRANCO PORTUGAIS ARG 11	FRANCONVILLE FC 11
9	ENT SANNOI ST GRATIEN 11	MONTMAGNY FC 11
10	ACADEMIE FOOTBALL CL 11	FRANCE ALGERIE 11
11	COURDIMANCHES AS 11	CERGY PONTOISE FC 11
12	PISCOP MOISSELLES 11	CERGY PORTUGAIS 11
13	PORTUGAIS PAIX VIVRE 11	OSNY FC 11
14	JOUY LE MOUTIER FC 11	MARLY LA VILLE ES 11
EXEMPT: MONTIGNY OL 11		

Suite à l'application du règlement Article 4.2, les matchs en rouges ci-dessus ont été inversé.

ENT. SANNOIS ST GRATIEN

03/10/2022

ENT SSG 11 / MONTMAGNY FC 11

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE ROBERT LEMOINE à St Gratien.

Prévenir vos adversaires.



COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL – 14 ANS

1^{er} TOUR du 22 OCTOBRE 2022 À 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	FOSSÉS FU 1	ECOUEEN BOUFFEMONT 1
2	MONTMAGNY FC 1	CHAMPAGNE SFC 95 1
3	MONTIGNY FC 95 1	DEUIL ENGHIEEN FC 1
4	AUVERS ENNERY FC 1	GOUSSAINVILLE FC 1
5	BEAUCHAMP AS 1	FRETTOISE ES 1
6	PUISEUX LOUVRES 95 1	ES HERBLAY 1
7	MONTSOULT BAILLET US 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
8	ROISSY EN FRANCE US 1	ENT ES MARLY FONTENAY 1
9	PONTOISIENNE JS 1	CORMEILLAIS ACS 1
10	BEZONS USO 1	SOISY ANDILLY MARGENCY 1
11	VIARMES BELLOY BEAUMONT 1	VILLIERS LE BEL FC 1
12	ARGENTEUIL FC 1	FRANCONVILLE FC 1
13	MERY MERIEL BESSANCOURT 1	GONESSE RC 1
14	DOMONT FC 1	NEUVILLE S/OISE AS 1
15	MAGNY EN VEXIN FC 1	ERMONT AS 1
16	EZANVILLE ECOUEEN US 1	ST BRICE FC 1
17	ERAGNY FC 1	ADAMOIS OL 1
18	SURVILLIERS AVENIR 1	THILLAY ESM 1
19	MONTMORENCY FC 1	PERSAN US 03 1
20	ST PRIX ES 1	ARNOUVILLE F AS 1
21	GROSLAY FC 1	EAUBONNE CSM 1
22	MENUCOURT AS 1	GARGES FCM 1
23	COURDIMANCHE AS 1	VAUREAL FCM 1
24	ACADEMIE FC ERMONT 1	OSNY FC 1
EXEMPT : AS VEXIN		

Suite à l'application du règlement Article 4.2, les matchs en rouges ci-dessus ont été inversé.

1^{er} TOUR du 22 OCTOBRE 2022 À 15H00 – CVO 14 ANS

MATCHS REPORTÉS

Suite à des matchs de championnats U14 programmés à la même date, les matchs ci-dessous seront joués le 05 novembre 2022 :

Match	CLUB	CLUB
3	MONTIGNY FC 95 1	DEUIL ENGHIEEN FC 1
5	BEAUCHAMP AS 1	FRETTOISE ES 1
14	DOMONT FC 1	NEUVILLE S/OISE AS 1
15	MAGNY EN VEXIN FC 1	ERMONT AS 1
18	SURVILLIERS AVENIR 1	THILLAY ESM 1
21	GROSLAY FC 1	EAUBONNE CSM 1

Suite à l'application du règlement Article 4.2, les matchs en rouges ci-dessus ont été inversé.



COUPE DU COMITÉ - CRÉDIT MUTUEL – 14 ANS

1^{er} TOUR du 22 OCTOBRE 2022 À 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	CORMEILLAIS ACS 2	MONTMORENCY FC 2
2	ARGENTEUIL FC 2	BEAUCHAMP AS 2
3	GONESSE RC 3	ST BRICE FC 3
4	ARGENTEUIL RC 3	ARNOUVILLE F AS 2
5	DEUIL ENGHIEU FC 2	SARCELLES AAS 5
6	ST LEU 95 FC 3	FRANCONVILLE FC 3
7	ES HERBLAY 2	SARCELLES AAS 3
8	SARCELLES AAS 6	ENT SANNOIS ST GRATIEN 2
9	VAUREAL FCM 2	ECOUEU BOUFFEMONT 3
10	PERSAN US 03 2	CERGY PONTOISE FC 3
11	ADAMOIS OL 2	CORMEILLAIS ACS 3
12	GOUSSAINVILLE FC 2	GOUSSAINVILLE FC 3
13	COSMO TAVERNY 2	SARCELLES AAS 4
14	ST OUEU L'AUMÔNE AS 2	FRANCONVILLE FC 2
15	MERY MERIEL BESSANCOURT 2	COURDIMANCHE AS 2
16	PERSAN US 03 3	CERGY PONTOISE FC 2
17	ENT SANNOIS ST GRATIEN 3	CERGY PONTOISE FC 4
18	ST LEU 95 FC 2	ERAGNY FC 2
19	ACADEMIE ERMONT FC 2	ARGENTEUIL RC 2
20	ENT MARLY FONTENAY 2	GARGES FCM 2
21	COSMO TAVERNY 3	ARGENTEUIL FC 3
22	GONESSE RC 2	SOISY ANDILLY MARGENCY 2
23	BEZONS USO 2	ECOUEU BOUFFEMONT 2
24	ST BRICE FC 2	FOSSES UF 2
EXEMPT: ERMONT AS 2		

Suite à l'application du règlement Article 4.2, les matchs en rouges ci-dessus ont été inversé.

1^{er} TOUR du 22 OCTOBRE 2022 À 15H00 – COMITÉ 14 ANS

MATCHS REPORTÉS

Suite à des matchs de championnats U14 programmés à la même date, les matchs ci-dessus seront joués le 05 Novembre 2022:

Match	CLUB	CLUB
2	ARGENTEUIL FC 2	BEAUCHAMP AS 2
7	ES HERBLAY 2	SARCELLES AAS 3
9	VAUREAL FCM 2	ECOUEU BOUFFEMONT 3
11	ADAMOIS OL 2	CORMEILLAIS ACS 3
24	ST BRICE FC 2	FOSSES UF 2



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – 18 ANS

2^{ème} TOUR du 23 OCTOBRE 2022 À 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	JOUY LE MOUTIER FC 1	VAUREAL FCM 1
2	PIERRELAYE FC 1	ACADEMIE FOOTBALL CL 1
3	ARNOUVILLE F AS 1	FOSSES UF 1
4	COSMO TAVERNY 1	ADAMOIS OL 1
5	ERAGNY FC 1	ENT CHAMPAGNE BEAUMONT 1
6	VEXIN AS 1	ST PRIX ES 1
7	MONTMORENCY FC 1	MONTMAGNY FC 1
8	VILLIERS LE BEL FC 1	ROISSY EN FRANCE US 1
9	ERMONT AS 1	BEZONS USO 1
10	PERSAN US 03 1	DOMONT FC 1
11	PUISEUX LOUVRES 95 FC 1	MONTSOULT BAILLET US 1
12	FRANCONVILLE FC 1	COURDIMANCHE AS 1
13	ENT ES MARLY FONTENAY 1	MENUCOURT AS 1
14	CORMEILLAIS ACS 1	DEUIL ENGHEN FC 1
15	GONESSE RC 1	BEAUCHAMP AS 1

MATCHS REPORTÉS

Suite à des matchs de championnats U18 programmés à la même date, les matchs ci-dessous seront joués le 06 Novembre 2022:

2	PIERRELAYE FC 1	ACADEMIE FOOTBALL CL 1
7	MONTMORENCY FC 1	MONTMAGNY FC 1



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – 16 ANS

2^{ème} TOUR du 23 OCTOBRE 2022 À 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	MONTSOULT BAILLET US 1	MONTMAGNY FC 1
2	VAUREAL FCM 1	PERSAN US 03 1
3	FRANCONVILLE FC 1	MONTMORENCY FC 1
4	BEAUCHAMP AS 1	ST BRICE FC 1
5	ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 1	COSMO TAVERNY 1
6	PIERRELAYE FC 1	GOUSSAINVILLE FC 1
7	ENT ES MARLY FONTENAY 1	ENT SANNOIS ST GRATIEN 1
8	VILLIERS LE BEL FC 1	ADAMOIS OL 1
9	ENT ECOUEN BOUFFEMONT 1	EAUBONNE CSM 1
10	BEZONS USO 1	ENT EBM VIARMES OL 1
11	ARNOUVILLE F AS 1	ST LEU 95 FC 1
12	GARGES FCM 1	ROISSY EN FRANCE US 1
13	OSNY FC 1	ARGENTEUIL FC 1
14	ACADEMIE FOOTBALL CL 1	DEUIL ENGHEN FC 1
15	CORMEILLAIS ACS 1	RC ARGENTEUIL 1

MATCHS REPORTÉS

Suite à des matchs de championnats U16 programmés à la même date, les matchs ci-dessous seront joués le 06 Novembre 2022:

4	BEAUCHAMP AS 1	ST BRICE FC 1
12	GARGES FCM 1	ROISSY EN FRANCE US 1
14	ACADEMIE FOOTBALL CL 1	DEUIL ENGHEN FC 1

COUPE DU COMITÉ CRÉDIT MUTUEL – 16

CADRAGE du 23 OCTOBRE 2022 A 14H30

MATCHS REPORTÉS

Suite à des matchs de championnats U18 programmés à la même date, les matchs ci-dessous seront joués le 06 Novembre 2022:

4	GARGES FCM 2	COSMO TAVERNY 3
---	--------------	-----------------



COUPE DU COMITÉ CRÉDIT MUTUEL – ANCIENS

8^{ème} de Finale du 30 OCTOBRE 2022 À 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	ST LEU 95 FC 12	PORTUGAIS PERSAN AS 12
2	ST PRIX ES 12	BEZONS USO 12
3	ECOUEEN FC 12	ENT BEAUMONT PERSAN 12
4	GONESSE RC 12	BOUFFEMONT ACS 12
5	GARGES FCM 12	FRANCONVILLE FC 12
6	PUISEUX LOUVRES 95 FC 13	MENUCOURT AS 12 OU ROISSY EN FRANCE US 12
7	MERY MERIEL BESSANCOURT 12	MONTMAGNY FC 12 OU THILLAY ESM 12
8	COURDIMANCHE AS 12	MERY MERIEL BESSANCOURT 13

CADRAGE du 30 OCTOBRE 2022 À 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	ROISSY EN FRANCE US 12	MENUCOURT AS 12

Suite à l'application du règlement Article 4.2, les matchs en rouges ci-dessus ont été inversé.

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – + 45 ANS

CADRAGE du 30 OCTOBRE 2022 À 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	GARGES FCM 15	ES HERBLAY 15

**COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – CDM**

CADRAGE du 30 OCTOBRE 2022 A 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	ADAMOIS OL 5	FRANCONVILLE FC 5
2	AS TOHO 5	CHAMPAGNE SFC 95 5
3	CERGY PORTUGAIS 5	MENUCOURT AS 5
4	PUISEUX LOUVRES 95 FC 5	ERMONT AS 5
5	PORTUGAIS PAIX VIVRE 5	ST LEU 95 FC 5
6	MACCABI SARCELLES 5	CERGY PONTOISE FC 5

Animateur de séance : M Maillet
Secrétaire de séance : Mme Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2022

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
MM. Jasemin - Le Nagard – Sénécal

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : Mme Bastos – M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

CERGY PONTOISE FC : Mail du 06 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres U10 – U11 contre Argenteuil FC 1 et U12 Avenir contre ERMONT AS du 01 10 22

La commission regrette d'être averti si tardivement. Le mail aurait dû arriver lundi 03 10 22 avant 16h ;

La Commission attend donc les feuilles de match papier

CORMEILLAIS ACS : Mail du 10 10 22

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre U12. La commission vous rappelle que toutes ces dérogations doivent impérativement être saisies dans FOOTCLUB

COSMO TAVERNY : Mail du 04 10 22

Pris note de votre demande de modifier l'adresse du stade pour les rencontres du foot à 8

DOMONT FC : Mail du 03 10 22

Pris note de votre demande de modifier l'adresse du stade pour la rencontre U12/U13 du 08 10 22

EAUBONNE CSM : Mail du 07 10 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 5 sur le centre du plateau à MONTMORENCY FC

EAUBONNE CSM : Mail du 06 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres U10/U11 et U12/U13 du 01 10 22.

La commission regrette d'être averti si tardivement. Le mail aurait dû arriver lundi 03 10 22 avant 16h

La commission attend les feuilles de match papier

ENT. BEAUMONT MOURS : Mail du 09 10 22

Pris note de vos remarques concernant votre déplacement sur le centre U9 de CHAUMONTEL LUZARCHES AS

AS ERAGNY FC : Mail du 03 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur la rencontre U12 Avenir & U12/U13 du 01 10 22. La commission attend les feuilles de match papier

AS ERAGNY FC : Mail du 05 10 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 du 08 10 22 à FRANCONVILLE FC

FOSSÉS UF : Mail du 01 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres U12/U13 du 01 10 22 contre BEZONS USO. La commission attend les feuilles de match papier

GAFEPB : Mail du 05 10 22

Pris note de vos remarques sur le déplacement de votre équipe U10 à CERGY PONTOISE FC

MENUCOURT AS : Mail du 05 10 22

Pris note de vos dates disponibles pour recevoir un plateau U8 et U9

MENUCOURT AS : Mail du 09 10 22

Pris note de vos remarques sur le déplacement de vos équipes U9 sur le plateau du 15 10 22.

La commission a modifié les centres et vos 5 équipes se déplaceront sur le centre de JOUY FC

NEUVILLE AS : Mail du 03 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur la rencontre U10/U11 du 01 10 22.

La commission vous rappelle que les droits d'accès à la FMI doivent être ouverts pour vos éducateurs en début de saison. Un message déroulant apparaît pourtant dans FOOTCLUB

PONTOISIENNE JS : Mail du 02 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur la rencontre U10/U11 du 01 10 22. La commission attend les feuilles de match papier

PRESLES USL : Mail du 07 10 22

Pris note de votre demande de désengagement de votre équipe U8/U9

**SARCELLES AAS** : Mail du 10 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur la rencontre U10/U11 du 01 10 22 à VILLIERS JS. La commission attend les feuilles de match papier

SARCELLES AAS : Mail du 10 10 22

Pris note de demande de modification de l'adresse du stade pour les plateaux U6/U7 & U8/U9 à savoir : Complexe sportif Nelson Mandela – terrain d'honneur – avenue Paul Langevin

SARCELLES AAS : Mail du 10 10 22

Pris note de vos remarques concernant votre déplacement sur le centre U9 de CHAUMONTEL LUZARCHES AS

ST BRICE FC : Mail du 03 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur la rencontre U12/U13 du 01 10 22 contre VAUREAL FCM. La commission attend les feuilles de match papier

ST LEU FC : Mail du 07 10 22

Pris note de votre demande de modification de présence de vos équipes dans FAL

ST PRIX ES : Mail du 03 10 22

Pris note du forfait de vos équipes U6/U7 sur le centre de DOMONT FC du plateau du 08 10 22

THILLAY ESM : Mail du 07 10 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre de GOUSSAINVILLE FC du 08 10 22

VALLÉE DU SAUSSERON ES : Mail du 06 10 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U6/U7 sur le centre d'ERAGNY AS du 08 10 22

VAURÉAL FCM : Mail du 22 09 22

Pris note de l'absence de tablette sur la rencontre U12/U13 du 01 10 22 contre VAUREAL FCM. La commission attend les feuilles de match papier

VAURÉAL FCM : Mail du 04 10 22

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres U12/U13 du 02 10 22 contre BEAUCHAMP AS. La commission vous rappelle que toutes les demandes de modifications sont à faire dans FOOTCLUB

VÉMARS ST WITZ FC : Mail du 10 10 22

Pris note de vos remarques sur le déplacement de vos équipes U9 sur le plateau du 15 10 22. La commission a modifié les centres et vos 2 équipes se déplaceront sur le centre de GONESSE RC

VILLIERS LE BEL JS : Mail du 07 10 22

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres U10/U11 et U12/U13. La commission vous rappelle que toutes les demandes de modifications sont à faire dans FOOTCLUB

CONVOCAATION

LUNDI 24 OCTOBRE 2022 À 19 HEURES

La commission convoque :

- M. Le Président ou le Responsable du Foot Animation de **CHAUMONTEL LUZARCHES AS**

Motif : Suite plateau U6/U7 du 08/10/22

**LUNDI 24 OCTOBRE 2022 À 19 HEURES 30**

La commission convoque :

- M. Responsable du Foot Animation de **CERGY PONTOISE FC**
- Mme LE GOFF Anaïs – Responsable équipe U10/U11 de **GAFEPB**

Motif : Suite rencontre de critérium U10/U11 du 01/10/22 à CERGY PONTOISE

PLATEAU U8 du 01 10 22

HERBLAY ES : La commission vous informe que la feuille de plateau et les feuilles de présence sont à télécharger dans FAL. Aucun document ne doit être transmis à la commission

ST BRICE FC : La commission vous rappelle que la feuille de plateau et feuilles de présence ne sont plus à transmettre. Elles sont simplement à télécharger dans FAL

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM du 01 10 22

U10 / U11

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25254137 & 25254251 du 01 10 22 – équipes 1 & 2 sur critérium U10 Avenir & U11 Avenir contre ARGENTEUIL FC 1 & 2

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254140 du 01 10 22 – équipe 2 sur critérium U10 Avenir contre FRANCONVILLE FC 2

Ent. BOISSY/CHARS : 1^{er} appel de feuille de match n° 25265650 du 01 10 22 – équipe 1 sur critérium U10/U11 – Série 1 – Poule A contre VALLEE DU SAUSSERON ES 1

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25265651 du 01 10 22 – équipe 7 sur critérium U10/U11 – Série 2 – Poule A contre GAFEPB 1

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25265777 & 25265900 du 01 10 22 – équipes 1 & 2 sur critérium U10/U11 – Série 2 – Poule C & D contre BRUYERES BERNES USM 1 & 2

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25265898 du 01 10 22 – équipe 4 sur critérium U10/U11 – Série 2 – Poule D contre GARGES FCM 4

MENUCOURT AS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266073 - 25266103 & 25266131 du 01 10 22 – équipes 1 – 2 & 3 sur critérium U10/U11 – Série 3 – Poule A - B & C contre DEUIL ENGHIEU FC 3 - 4 & 5

ECOUEU FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266074 - 25266104 & 25266133 du 01 10 22 – équipes 1 – 2 & 3 sur critérium U10/U11 – Série 3 – Poule A - B & C contre VEXIN AS 1 - 2 & 3

AS ERAGNY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266160 - 25266188 & 25266216 du 01 10 22 – équipes 3 – 4 & 5 sur critérium U10/U11 – Série 3 – Poule D - E & F contre COSMO TAVERNY 6 – 7 & 8

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266449 – 25266477 - 25266507 & 25266537 du 01 10 22 équipes 1 – 2 & 3 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule A - B - C & D contre ENTENTE SSG 3 – 4 – 5 & 6

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266450 - 25266478 & 25266538 du 01 10 22 équipes 1 - 2 & 4 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule B & D contre BEZONS USO 3 – 4 & 6

VAURÉAL FCM : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266506 du 01 10 22 – équipe 3 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule C contre ST LEU FC 5

ERMONT AMS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266566 & 25266622 du 01 10 22 – équipes 3 & 5 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule E & G contre CHAMPAGNE SFC 1 & 3



BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266651 du 01 10 22 – équipe 4 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule H contre ARGENTEUIL RC 6

SARCELLES AAS : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266825 du 01 10 22 – équipe 3 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule M contre GONESSE RC 5

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} appel de feuille de match n° 25265659 du 08 10 22 – équipe 1 sur critérium U10/U11 – Série 1 Poule A contre CERGY PONTOISE FC 7

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25265731 & 25265856 du 08 10 22 – équipes 6 & 7 sur critérium U10/U11 – Série 2 Poule A & B contre HERBLAY ES 5 & 6

THILLAY ESM : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25265782 & 25265905 du 08 10 22 – équipes 1 & 2 sur critérium U10/U11 – Série 2 Poule C & D contre VEMARS ST WITZ FC 1 & 2

BEZONS USO : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266511 & 25266541 du 08 10 22 – équipes 5 & 6 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule C & D contre VAUREAL FCM 3 & 4

HERBLAY ES : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266571 – 25266599 & 25266656 du 08 10 22 – équipes 1 – 2 & 4 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule E – F & H contre ERMONT AMS 3 – 4 & 6

ST PRIX ES : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266655 du 08 10 22 – équipe 4 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule H contre BEAUCHAMP AS 4

ERMONT ACF : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266717 du 08 10 22 – équipe 1 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule 1 contre GOUSSAINVILLE FC 6

VILLIERS LE BEL FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266857 du 08 10 22 – équipe 2 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule N contre SARCELLES AAS 4

AMENDES

HERBLAY ES : Feuille de match irrégulière sur rencontre U10/U11 du 01 10 22 (n° du match erroné) contre FRETTOISE ES
Amende : 10€

GOUSSAINVILLE FC : Absence de licences sur feuille de match n° 25266855 du 01 10 22 – critérium U10/U11 contre ST BRICE FC
Amende : 10€ x 10 = 100€

NEUVILLE AS : 1er forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 25265850 - critérium U10/U11 DU 01 10 22 à ST LEU FC
Amende : 10€

ST LEU FC : Absence de licences sur feuille de match n° 25272431 du 01 10 22 – critérium U10/U11 contre NEUVILLE AS
Amende : 10€ x 8 = 80€

FRETTOISE ES : Absence de licences sur feuille de match n° 25265854 du 01 10 22 – critérium U10/U11 contre NEUVILLE AS
Amende : 10€ x 8 = 80€

VÉMARS ST WITZ FC : Forfait général de votre équipe U12/U13 après parution du calendrier
Amende : 25€

THILLAY ESM : 1er forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 25265779 & 25265902 - critérium U10/U11 du 01 10 22 à FONTENAY FC
Amende : 10€ x 2 = 20€

CERGY PONTOISE FC : 1er forfait non avisé de votre équipe 6 sur match n° 25267474 - critérium U10/U11 du 01 10 22 à PONTOISIENNE JS
Amende : 10€

Prochaine réunion le lundi 17 octobre 2022 à partir de 18h30



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

SECTION FÉMININES

PV DU 10 OCTOBRE 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

Catégorie de U10F à U13F

- Licence manquante = **10€**
- Absence club à la journée nationale des débutants (non excusée) = **75€**
- Absence non excusée par club à un Plateau ou Rassemblement = **10€**
- Non réception feuille de plateau après relances = **30€**
- Feuille de Plateau ou Rassemblement irrégulière = **10€**
- Non réception feuille de présence centre accueil après 2 relances = **30€**
- Feuille de présence irrégulière = **10€**
- **Non organisation du Plateau ou Rassemblement sans motif recevable : 100€**

Catégorie de U10F à U13F

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :
- 1^{er} = **10€**
- 2^{ème} = **15€**
- 3^{ème} = **20€ + Forfait Général 25€ = 45€**
- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.

Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.



- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = 50€
- Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€
- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

DÉTECTIONS ET SÉLECTIONS FÉMININES

Toutes informations sur l'organisation des détections et sélections féminine seront traitées en Commission technique.

PLATEAUX/ RASSEMBLEMENTS ET CRITÉRIUMS

CRITERIUM U11F Journée 2 :

- Samedi 15 octobre 2022

CRITERIUM U13F et CRITERIUM AVENIR Journée 2 :

- Samedi 15 octobre 2022

PLATEAU U9F Journée 2 :

- Samedi 19 novembre 2022

RASSEMBLEMENT U6F Journée 1 :

- Samedi 15 octobre 2022

COURRIERS

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 07/10/2022

Pris note de votre souhait d'engager une équipe en U9F. Merci de nous faire parvenir par mail officiel du club votre demande d'engagement.

SARCELLES AAS

Mail du 06/10/2022

Pris note de votre courrier concernant le souhait d'engager une équipe U11F et une équipe U13F, nous vous informons que nous répondons favorablement à l'engagement de l'équipe U11F celle-ci sera intégrée au critérium U11F à 8 prochainement.

Cependant pour l'équipe U13F nous ne pourrons y répondre favorablement, vous pouvez vous inscrire pour la phase 2 via le google form qui sera envoyé ultérieurement.

JOUY LE MOUTIER FC

Mail du 05/10/2022

Pris note de votre courrier concernant l'engagement de deux équipes U13F cependant nous ne pouvons y répondre favorablement, vous pouvez vous inscrire pour la phase 2 via le google form qui vous sera envoyé ultérieurement.

RC ARGENTEUIL

Mail du 10/10/2022

Pris note de votre courrier concernant le changement d'horaires et de lieu de vos rencontres pour votre équipe U13F via Footclub.

**ES HERBLAY****Mail du 29/09/2022**

Pris note de votre courrier concernant le souhait d'engager deux équipes U11F et deux équipes U13F, nous vous informons que nous répondons favorablement à l'engagement des deux équipes U11F celles-ci seront intégrées au critérium U11F à 8 **nous vous informons que votre équipe ES HERBLAY 1 a été intégrée dans la POULE C en U11F, suite au forfait général de l'équipe de PUISEUX LOUVRES 95 FC**, votre équipe ES HERBLAY 2 sera intégrée prochainement.

Cependant pour l'équipe U13F nous ne pouvons y répondre favorablement vous pouvez vous inscrire pour la phase 2 via le google form qui sera envoyé ultérieurement.

ST OUEN L'AUMONE AS**Mail du 03/10/2022**

Pris note de votre courrier concernant le souhait d'engager une équipe U11F, nous vous informons que nous répondons favorablement à l'engagement de l'équipe U11F celle-ci sera intégrée au critérium U11F à 8 prochainement.

AS ERAGNY FC**Mail du 04/10/2022**

Pris note de votre courrier concernant le souhait d'engager une équipe U11F, nous vous informons que nous répondons favorablement à l'engagement de l'équipe U11F celle-ci sera intégrée au critérium U11F à 8 prochainement.

ARGENTEUIL FC**Mail du 25/09/2022**

Pris note de votre courrier concernant le souhait d'engager une équipe U11F, nous vous informons que nous répondons favorablement à l'engagement de l'équipe U11F celle-ci sera intégrée au critérium U11F à 8 prochainement.

ADAMOIS OL**Mail du 10/10/2022**

Pris note de votre courrier concernant l'engagement d'une équipe U7F.

CERGY PONTOISE FC**Mail du 07/10/2022**

Pris note de votre courrier concernant l'arrêté municipal qui vous a mis dans l'impossibilité de recevoir vos adversaires en critérium U13F le 08/10/2022, nous vous informons que celui-ci est reporté au 26/11/2022.

FORFAIT AVISÉ**PERSAN US 03****Mail du 04/10/2022**

1^{er} Forfait avisé - PLATEAU U9F du 08/10/2022

GONESSE RC**Mail du 06/10/2022**

CRITÉRIUM U13F POULE B - Match du 08/10/2022 n°25258476

1^{er} Forfait avisé

FORFAIT NON AVISÉ**COSMO TAVERNY****AVENIR U13F Match du 08/10/2022 n°25258437**

1^{er} Forfait non avisé - Amende 10€

ST PRIX ES**AVENIR U13F POULE B****Match du 08/10/2022 n°25258477**

1^{er} Forfait non avisé - Amende 10€

**GONESSE RC**

U11F POULE B

Match du 08/10/2022 n°25258321

1^{er} Forfait non avisé - Amende 10€**FORFAIT GÉNÉRAL****PUISEUX LOUVRES 95 FC**

Mail du 06/10/2022

Pris note du forfait général de vos équipes U10F/U11F et U12F/U13F – **Amende 2 forfait général 50€****MONTMORENCY FC**

Mail du 06/10/2022

Pris note de votre forfait général concernant votre équipe U13F – **Amende forfait général 25€****COSMO TAVERNY**

Mail du 10/10/2022

Pris note de votre forfait général concernant votre équipe U13F AVENIR – **Amende forfait général 25€****CRITÉRIUM U13F****ARGENTEUIL FC / PONTOISIENNE JS**

Nous vous prions de bien vouloir nous envoyer les coordonnées de votre équipe U13F qui ont été intégrés, notamment l'heure souhaitée de vos coups d'envois, l'adresse du stade, le nom et numéro du responsable de la section, le nom et numéro du référent. **Nous vous informons qu'à ce jour nous n'avons toujours rien reçu concernant les coordonnées de vos clubs. Nous tenons à vous informer que si ces informations ne nous parviennent pas avant le 11/12/2022, vos équipes seront automatiquement désengagées pour la phase 2. Il faudra refaire votre inscription via le google form qui vous sera envoyé.**

MODIFICATION SUR CRITÉRIUM U13F**MATCH DU 15/10/2022****BELLOY ST MARTIN ASC**

Mail du 02/10/2022 Match n°25258465

POULE A

BELLOY ST MARTIN ASC 1 / GROSLAY FC 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 13H00.

Accord des deux clubs.

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Mail du 06/10/2022 Match n°25258495

POULE C

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1 / US 03 PERSAN 2

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 13H30.

Accord des deux clubs.

**MATCH DU 03/12/2022****BELLOY ST MARTIN ASC**

Mail du 30/09/2022 Match n° 25258472

POULE A

BELLOY ST MARTIN ASC 1 / COSMO TAVERNY 2

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE MUNICIPAL à BELLOY EN FRANCE.

Prévenir vos adversaires.

MODIFICATION SUR CRITÉRIUM U11F**MATCH DU 03/12/2022****BELLOY ST MARTIN ASC**

Mail du 30/09/2022 Match n° 25258938

POULE C

BELLOY ST MARTIN ASC 1 / CERGY PONTOISE FC 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE MUNICIPAL à BELLOY EN FRANCE.

Prévenir vos adversaires.

MATCH REPORTÉ U13F**CERGY-PONTOISE FC**

CRITERIUM U13F POULE D

Match du 08/10/2022 n°25258493

CERGY PONTOISE FC 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1

Cette rencontre se jouera le 26 novembre 2022.**MATCH REPORTÉ U11F****DEUIL ENGHIEU FC**

CRITERIUM U11F POULE C

Match du 08/10/2022 n°25258927

DEUIL ENGHIEU FC 1 / ES HERBLAY 1

Cette rencontre se jouera le 26 novembre 2022.**APPEL FEUILLE DE MATCH****ST BRICE FC**

U11F POULE C

Match du 08/10/2022 n°25258928

ST BRICE FC 1 / COSMO TAVERNY 1

1er appel à la feuille de match le 10/10/2022

MONTMAGNY FC

U13F POULE A

Match du 08/10/2022 n°25258462

MONTMAGNY FC 1 / COSMO TAVERNY 2

1er appel à la feuille de match le 10/10/2022

MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

U13F POULE B

Match du 08/10/2022 n°25258478

MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT 1 / FRANCONVILLE FC 1

1er appel à la feuille de match le 10/10/2022



OCTOBRE

RASSEMBLEMENT U7F

PLATEAU U7F DU 15/10/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
FOSES FU				
DELIGNE MICHAEL 06 63 82 86 86	STADE AUGUSTE DELAUNE, Rue du Grand Tremblay, FOSES	10H00	FOSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY	2
			GONESSE RC	1
			ADAMOIS OL	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				6

NOVEMBRE

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 19/11/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
ARGENTEUIL FC				
SOKOL THOMAS 06 60 82 65 76	STADE JEAN JAURES, 30 Rue J.J. ROUSSEAU, Argenteuil	11H00	FOSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			US PERSAN 03	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			BELLOY ST MARTIN ASC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				11

**RASSEMBLEMENT U7F****PLATEAU U7F DU 26/11/2022**

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
GONESSE RC				
LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	STADE E. COGNEVAUT, Rue de Claret, GONESSE	11H00	FOSSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2022

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos

Assiste : M. Chéroux (Cda)

Excusé : M. Vernet (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.
Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.
Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherchent des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).

Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

[Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF](#)

MISE À DISPOSITION D'UN GYMNASSE

Le DVOF et la Commission Technique Futsal recherchent des créneaux en salle afin d'accueillir des détectations dans toutes les catégories jeunes de U14 à U18, à partir d'octobre 2022.

Merci de transmettre vos propositions au Département Technique du DVOF.

COURRIERS CLUBS

Garges Djibson Asc : Mail du 03-10-22
Réception feuille de match U13 du 01-10-22

Sannois Fce : Mail du 03-10-22
Réception feuille de match U13 du 01-10-22

Marcouville City CP : Mail du 03-10-22
Réception feuille de match U13 du 02-10-22

Arnouville Usc : Mail du 03-10-22
Réception feuille de match Senior D1 du 01-10-22

Attainville Futsal C : Courrier du 03-10-22
Réception feuille de match Senior D2 du 24-09-22

Les Sportifs de Garges : Mail du 04-10-22
Pris note de votre demande de dérogation pour participer au critérium U9 et U15 du 93

Garges Djibson Asc : Mail du 05-10-22
Pris note de votre impossibilité de recevoir les rencontres U15 les semaines paires.
La commission vous demande d'effectuer des demandes de report ou d'inversion des rencontres concernées par Footclubs.

Sannois Fce : Mail du 05-10-22
Pris note de votre demande de report de la rencontre de critérium U15 du 08-10-22 contre Cergy-Pontoise Fc.
La commission ne peut accepter votre demande de report pour manque de licences valides.

Ermont Ams : Mail du 06-10-22
Pris note du résultat de la rencontre U13 contre Marcouville City CP.

Persanaise Cfj : Mail du 07-10-22
Pris note de votre demande d'engagement d'une 2^{ème} équipe U8/U9.
Accord de la commission.

Asf Argenteuil : Mail du 07-10-22
Pris note de l'erreur du score pour la rencontre de Senior D2 contre Montmagny Asfs 2.
Après consultation des 2 arbitres, ceux-ci confirment le score de 5 buts à 2 pour Argenteuil.

Ermont Ams : Mail du 07-10-22
Pris note du forfait avisé de votre équipe U11 pour la rencontre du 09-10-22 contre Marcouville City CP 2.

**Attainville Futsal C** : Mail du 09-10-22

Réception des feuilles de plateaux U9 du samedi 08-10-22

Persanaise Cfi : Mail du 10-10-22 (Footclubs)Pris note de changement de date pour la rencontre n°24897352 du 27-05-23 contre Les Sportifs de Garges
Nouvelle date : **le samedi 20-05-23 à 21H00.**

Accord des 2 clubs, accord de la commission.

Foot Indoor Loisir : Mail du 10-10-22

Pris note de votre demande de report de la rencontre de critérium U15 contre Marcouville du 22-10-22 en raison d'une rencontre U18 à la même heure.

Sans accord du club adverse par Footclubs : la commission remet la rencontre n° 25277004 au samedi 17-12-22 à 12H00.

Persanaise Cfi : Mail du 11-10-22Pris note de votre demande pour l'engagement d'une 2^{ème} équipe en critérium U11.

La commission ne peut répondre favorablement à votre demande, le groupe est actuellement complet. Votre équipe sera intégré en phase 2 ou à la place d'un éventuel désistement.

Sannois Fce : Mail du 11-10-22

Pris note de la modification de gymnase et de jour pour la rencontre U16 n° 25255939 contre Avicenne Asc :

Gymnase JC Boutier à Sannois le dimanche 16-10-22 à 14H.

Pris note que vos rencontres à domicile en catégorie U16 ont lieu le dimanche à 14H.

Après vérification, vous aviez spécifié sur votre dossier d'engagement le samedi à 14H00.

Attainville Futsal C : Mail du 11-10-22

Pris note du résultat de la rencontre n° 24897274 du 10/10/22 contre Sportifs de Garges 2 en senior D1

Attainville Futsal C 2 : 5 Buts 3 points

Sportifs de Garges 2 : 2 Buts 0 Point

Gonesse RC : Mail du 11-10-22

Pris note que la rencontre du 11-10-22 contre Bezons Futsal C1 aura lieu à huis clos.

LPIFF : Mail du 11-10-22Pris note du tirage du 3^{ème} tour de la Coupe Nationale Futsal.**Montigny LVDB** : Mail du 11-10-22

Pris note que vous avez une rencontre de Coupe Nationale programmée le 22-10-22.

La commission reporte la rencontre de championnat D2 contre St Brice Aso à une date ultérieure.

Asf Argenteuil : Mail du 11-10-22

Réception des feuilles de match U11 et U15 du 09-10-22

CONFIRMATION DE RÉSULTAT**SENIOR D1****Match n° 24897265 du 01-10-22 :**

Arnouville Usc 1 : 4 Buts 0 Point

Eaubonne Csm 1 : 6 Buts 3 Points

SENIOR D2**Match n° 25062650 du 24-09-22 :**

Attainville Futsal C 3 : 10 Buts 3 Points

Combo Futsal 2 : 0 But 0 Point

**FEUILLES DE MATCH PAPIER****CRITÉRIUM U13 FUTSAL****Match n° 22255505 du 01-10-22 :**

Garges Djibson Asc 1 : 4 Buts
Sportifs de Garges 2 : 1 But

Match n° 22255506 du 01-10-22 :

Sannois Fce : 6 Buts
Attainville Futsal C 2 : 6 Buts

Match n° 22255508 du 02-10-22 :

Marcouville City CP 2 : 2 Buts
Ermont Ams : 8 Buts

CRITÉRIUM U15 FUTSAL**Match n° 25277015 du 09-10-22 :**

Asf Argenteuil 2 : 3 Buts
Persanaise Cfj 1 : 4 Buts

CRITÉRIUM U11 FUTSAL**Match n° 25254978 du 09-10-22 :**

Asf Argenteuil 1 : 8 Buts
Attainville Futsal C1 : 6 Buts

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ (AVEC AMENDE)**CRITÉRIUM U15 FUTSAL****Match n° 25277015 du 08-10-22 :**

Cergy-Pontoise Fc 1 : 5 buts
Sannois Fce 1 : 0 But
Sannois Fce : **amende 24 €**

1^{er} FORFAIT AVISÉ (SANS AMENDE)**CRITÉRIUM U11 FUTSAL****Match n° 25254982 du 09-10-22 :**

Marcouville City CP 2 : 5 buts
Ermont Ams : 0 But

**1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH
ET
INFORMATION DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****CRITÉRIUM U13 FUTSAL**

Match n° 25255507 : Attainville Futsal C 1 / Asf Argenteuil 1 du 08-10-22



CRITÉRIUM U15 FUTSAL

Match n° 25277000 : Attainville Futsal C 1 / Foot Indoor Loisir 1 du 08-10-22

Match n° 25277016 : Garges Djibson 2 / Marcouville City CP 2 du 09-10-22

COUPE DU COMITÉ FUTSAL

TIRAGE DU TOUR DE CADRAGE

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :
Semaine **43** du **24-10 au 30-10-20212**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	CLUB	CLUB	DATE
1	BEZONS FUTSAL CLUB 2	ASF ARGENTEUIL 3	Ven 28 octobre à 21H00
2	MARCOUVILLE CITY CP 4	GOUSSAINVILLE FC 2	Sam 29 octobre à 20H00
3	ATTAINVILLE FUTSAL C 3	AFS VAUREAL 2	Sam 29 octobre à 18H00
4	EAUBONNE CSM 2	PARMAIN FUTSAL AS 2	Sam 29 octobre à 18H45

Pour la Coupe du Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Les équipes suivantes sont exemptes et qualifiées pour le tour suivant :

Asf Argenteuil 2 - Attainville Futsal C 2 – Avicenne Asc 2 – Combo Futsal 2 - Marcouville City Cp 3 –
Montmagny Asfs 2 - Montmorency Futsal 2 – My Sarcelles 2 - Osny United 2 – Sannois Fce 2 –
Sportifs de Garges 2 & 3.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

MATCHS REMIS

Suite tirage des rencontres du 3ème tour de la Coupe Nationale Futsal à jouer du 17 au 23-10-22, les rencontres de championnat ci-dessous sont reportées à **une date ultérieure.**

FUTSAL D2

Match n° 25062600 : Montmagny Asfs 2 / Gonesse Rc 1

Match n° 25062692 : St Brice Aso 1 / Montigny Lvdb 1



MATCHS REMIS

FUTSAL D1

Match n° 24897259 : Persanaise Cfj 1 / Arnouville Usc 1 : **le samedi 22-10-22 à 21H00**

FUTSAL D2

Match n° 25062610 : Gonesse Rc 1 / Marcouville City CP 4 : **le mardi 15-11-22 à 20H00**

Match n° 25062652 : Sannois Fce 2 / Osny United 2 : **le samedi 19-11-22 à 18H30**

Match n° 25062694 : Combo Futsal 1 / My Sarcelles Futsal 2 : **le samedi 19-11-22 à 18H30**

Match n° 25062698 : Asf Argenteuil 3 / St Brice Aso 1 : **le dimanche 20-11-22 à 15H00**

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Les clubs n'ayant pas formulé sur l'application FAL les engagements de leurs équipes U7 et U9 sont priés de transmettre ceux-ci par mail à la commission Futsal pour le **lundi 24 octobre** au plus tard. L'engagement d'équipes supplémentaires peut se faire durant toute la saison.

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : [Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9](#).

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF [par l'intermédiaire de l'application FAL](#).

La commission demande à tous les clubs ayant engagé des équipes U7 et U9, le nom et l'adresse du gymnase et le jour et l'heure du coup d'envoi des rencontres.

Prochaine réunion
Lundi 24 Octobre à 18H30



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 11 OCTOBRE 2022

Présents : MM. Febvay – Plassart – Lacour - Da Mata

Assiste : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 13 Octobre 2022

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 23 Octobre 2022

Seniors D1

Match 24615791 : Entente SSG / Champagne SFC

Délégué M. Joseph Plassart

Match 24615792 : Persan US / St Leu FC

Délégué M. Gérard Alcan

Match 24615793 : Osny FC / Ecoeu FC

Délégué M. Olivier Le Nagard

Match 24615795 : Groslay FC / St Brice FC

Délégué M. Christophe Gauvin

Match 24615796 : Villiers le Bel FC / Goussainville FC

Délégué M. Thierry Paumier



INFORMATIONS STATUTAIRES ÉLECTION DU COMITÉ DE DIRECTION DU DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE

13.2 Conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité décrites ci-après doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.

13.2.1 Conditions générales d'éligibilité

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du Val-d'Oise ou d'un district limitrophe.

Ne peut être candidat :

- La personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- La personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- La personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- La personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- La personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- La personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

13.2.2 Conditions particulières d'éligibilité

a) L'arbitre

L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins 3 (trois) ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la FFF. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis 3 (trois) ans au moins.

b) L'éducateur

L'éducateur doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du District depuis 3 (trois) ans au moins.

Il doit être titulaire du B.M.F., du B.E.F., du D.E.S, du B.E.F.F, du B.E.P.F

13.3 Mode de scrutin

Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Sont élus au premier tour de scrutin, dans la limite des postes disponibles et dans l'ordre décroissant du nombre de voix recueillies par chacun d'eux, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

En cas de vacance au sein du Comité de Direction, pour quel motif que ce soit, le ou les sièges laissés libres sont pourvus à la plus prochaine assemblée. Le mandat des membres ainsi élus expire à la même échéance que l'ensemble du Comité de Direction.

Si le nombre de sièges vacants dépasse la moitié du nombre des membres du Comité de Direction, il est procédé au renouvellement intégral de celui-ci dans les conditions statutaires, lors de la plus proche Assemblée Générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau Comité de Direction expire à la date d'échéance du mandat du précédent ;

Déclaration de candidature

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée (membre individuel, arbitre, éducateur, femme licenciée, médecin, ou foot diversifié).

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité fixées à l'article 13.2 sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé

Article 15. Président

15.1 Modalités d'élection

Le Président du District est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, sur proposition du Comité de Direction, après le renouvellement de ce dernier.



ÉLECTION DU COMITÉ DE DIRECTION DU DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 NOVEMBRE 2022

DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

À remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 18/10/2022 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.
Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Élection du Comité de Direction ».
Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Numéro de licencié :

Club : ou Membre individuel

* Déclare me porter candidat à l'élection du Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Football
Et me présenter au titre suivant (cocher la case idoine) :

Membre individuel ou membre d'une association affiliée à la F.F.F.

* Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F. et 13.2.1 des Statuts du DVOF, déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet

. D'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,

. D'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à le

Signature :

Par ailleurs, doivent être joints à la déclaration de candidature :

→ Une copie d'une pièce d'identité du candidat,

→ Le cas échéant, tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité

La candidature sera jugée recevable ou non par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, un PV sera rédigé, motivé et notifié.